Archives parlementaires

Lettre des citoyens Lejeune et Roux, représentants dans l'Aisne, transmettant leurs proclamation et l'arrêté pris sur la déchristianisation, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Sylvain Phalier Lejeune, Louis Félix Roux

Citer ce document / Cite this document :

Lejeune Sylvain Phalier, Roux Louis Félix. Lettre des citoyens Lejeune et Roux, représentants dans l'Aisne, transmettant leurs proclamation et l'arrêté pris sur la déchristianisation, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 98-99;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39165_t1_0098_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

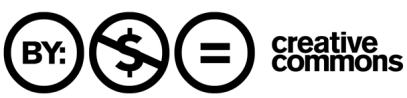

pour les citoyens Moreau l'aîné, Moreau le jeune, Luyt père, Bosin, Mauroy, père, etc. Il ajoute, en son nom, une des ces médailles fastueuses destinées à perpétuer le souvenir du mariage d'un de ces despotes qui, sous l'apparence de quelques vertus, cachent tant de vices honteux (Henri IV).

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.

La Société populaire d'Aumale fait don de 50 marcs d'argenterie provenant de ses églises.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Aumale (2).

La commune, le comité de surveillance et la Société populaire d'Aumale, à la Convention nationale.

« Il y a un an que le commune d'Aumale, pressant l'éponge de la vanité sacerdotale, en avait tiré 51 marcs d'argent, qu'elle a donnés à la patrie. Il y restait encore 50 marcs qu'elle vous envoie et que ses commissaires vous apportent. Son cuivre et les ornements du culte sont en route et vous arriveront sous peu de jours, en voici le procès-verbal que nous déposons en vos mains. Nous n'avons aucunes reliques, par conséquent aucunes châsses; nos saints ne sont que de bois; nous espérons que vous nous permettrez d'en faire du feu. Nous avons bien quelques prêtres, patriotes de poche, fâchés de tout ce que nous vous adressons, mais nous nous chargeons tous de mettre leurs amis et eux à une allure de convenance. Chez nous, la décade s'exécute, et bientôt l'on n'entendra plus que le langage austère de la raison et de la vérité dans ces lieux, échos privilégiés du mensonge, du fanatisme, de la superstition et de l'intérêt. Nos jeunes citoyens de la première réquisition sont organisés en bataillons; ils sont pleins d'ardeur et de courage, ils vont partir et vaincre tous les tyrans. Nos citoyennes se sont disputé le plaisir de travailler gratuitement à leur équipement, elles viennent de leur offrir un drapeau, elles leur donneront des palmes civiques à leur retour.

« Vive la République une, indivisible et impérissable !

(Suivent 11 *signatures.)*

La Société populaire d'Aumale, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants (1),

« Vous avez délivré le peuple français de toutes les oppressions politiques; il faut aujourd'hui le soustraire aux oppressions sacerdotales. Nos prêtres se servent de leurs armes pour fanatiser les esprits faibles, il faut les leur arracher. Ce n'est pas assez que nos temples dégorgent leurs richesses, il faut cesser d'en payer les ministres; il faut faire plus, citoyens représentants, il faut leur ôter tous les moyens de nuire, car le serpent qui n'est pas entièrement écrasé conserve toujours un dard pour sa vengeance : nous remettons à votre sagesse le moyen de nous en garantir. Nos temples ont encore sur leurs murs de ridicules images, monuments hideux de la sotte crédulité de nos pères, il faut les en dépouiller et les brûler aux pieds de celle de la raison; il faut que chacun de nos édifices nationaux n'offre plus que les statues, les emblèmes et les inscriptions de la liberté, de l'égalité et de l'humanité.

« La Société populaire d'Aumale vous demande toutes ces lois parce qu'elles sont dignes de vous, parce qu'elles sont d'une bienfaisance universelle, et nécessaires à la tranquillité publique. Avec elles, nous ne craindrons pas plus le fanatisme que les tyrans; avec elles nous vous dirons : *tout ira*, car nous nous serrerons autour de la Montagne; nous en défendrons les approches, nous la sauverons ou nous périrons sous ses ruines.

« F.-A. Beuvain, *président;* Delmasse, *secrétaire;* Legendre, *secrétaire.*

Un citoyen dépose sur l'autel de la patrie 8 croix de Saint-Louis (2).

Le curé de Vincennes (Vincelles), dans le département de l'Yonne, abdique ses fonctions.

Insertion au « Bulletin » (3).

Les représentants du peuple dans le département de l'Aisne annoncent que les prêtres s'empressent de renoncer à leur charlatanisme et qu'ils sont accablés de lettres de prêtrise.

Insertion au « Bulletin » (4).

6,000 livres en écus pour être changés contre une pareille somme en assignats.

Cette députation demande qu'à l'avenir les juges, les magistrats du peuple n'aient point de costume et soient vêtus en sans-culottes.

L'orateur dépose une médaille sur l'autel de la patrie.

Honneurs de la séance, mention honorable, insertion au *Bulletin*.

IV.

Compte rendu du *Bulletin de la Convention*.

Un citoyen de Sens apporte à échanger contre des assignats, au nom de plusieurs de ses concitoyens 250 marcs d'argenterie, 2 marcs d'or et 6,000 livres en numéraire, dont moitié en or. Le même dépose en son nom et fait don d'une grande médaille frappée pour le mariage de Henri IV.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 147.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 147.
(3) *Procès verbaux de la Convention*, t. 26, p. 148.
(4) *Ibid.*

Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de l'Aisne (1).

S.-P. Lejeune et Roux, représentants du peuple dans le département de l'Aisne et autres circonvoisins, à la Convention nationale.

« Laon, le 2 frimaire, l'an II de l'ère républicaine.

« Citoyens collègues,

« Nous vous envoyons des exemplaires de la proclamation et de l'arrêté que nous venons de prendre; les prêtres s'empressent de renoncer à leur charlatanisme; nous sommes accablés de lettres *de prêtrise;* déjà plusieurs communes ont fermé les temples consacrés à la superstition et à l'erreur et ne veulent plus avoir d'autre culte que celui de la raison; le fanatisme est aux abois; les vieilles dévotes n'osent plus se montrer et le triomphe de la vérité est assuré (nous l'espérons), dans tout ce département.

« Nous allons vous faire passer un convoi considérable de vases, de guenilles sacrés, qui figureront mieux à la Monnaie que dans les maisons de nos modernes druides. Vive la République! vive la liberté! Ça ira, et ça va!

« Salut et fraternité.

« S.-P. LEJEUNE: ROUX.

Proclamation (2).

Nous, représentants du peuple dans le département de l'Aisne et autres circonvoisins.

Depuis trop longtemps, citoyens, la raison et la vérité n'osaient se faire entendre; des préjugés funestes tyrannisaient tous les cœurs, l'homme avait oublié ses droits, il ne se souvenait plus qu'il était né pour être libre, il n'osait se livrer aux doux sentiments de la nature; triste jouet de son imagination égarée, il se prosternait lâchement devant son ouvrage, et cherchait dans les cieux un bonheur qui le fuyait sur la terre; il ne voyait pas qu'il ne vivrait heureux et libre que quand il serait *sans rois et sans prêtres.*

Mais, la voix de la philosophie et de la raison a retenti parmi nous; aussitôt, l'ouvrage de la superstition, de l'ignorance et de l'imposture, a disparu sans retour; les fers honteux sous lesquels nous gémissions, ont été brisés; le trône des Capet s'est écroulé sous les coups de la massue populaire, et la tête du dernier de nos tyrans est tombée sur l'échafaud; la royauté, l'exécrable royauté, a été arrachée de dessus ses antiques fondements, et, au milieu de ses débris fumants, on a vu s'élever l'édifice majestueux d'un gouvernement libre.

Les prêtres, ces ministres du mensonge, jettent, aux pieds de l'autel de la patrie, leur masque hypocrite; ne pouvant plus tromper les humains et protéger la tyrannie, ils abjurent les erreurs cruelles dont ils ont rempli la terre; ils ne reconnaissent aujourd'hui d'autre culte que celui de la raison; et, par cet hommage rendu à l'éternelle vérité, ils avouent hautement que l'invention *des prêtres et des rois* est le plus grand fléau politique qui puisse affliger l'espèce humaine.

La Révolution, dans sa marche rapide et brûlante, renverse tout ce qui s'oppose à ses progrès, tous les préjugés s'enfuient devant elle, comme on voit la poussière se dissiper à l'aspect de l'aquilon. La nature reprend ses droits imprescriptibles; et le peuple français s'avance à grands pas vers le terme heureux de ses travaux et de ses efforts.

Depuis quatre ans, citoyens, nous sommes des modèles de constance, de courage et d'énergie; dans la lutte terrible qui s'est élevée entre les peuples et les rois, nous avons donné un grand exemple à la terre. Le peuple français a effacé, par ses vertus, les plus belles actions des peuples de l'antiquité, haine éternelle aux oppresseurs des nations! Guerre implacable au fanatisme et aux infâmes royalistes! Que la race impie des tyrans qui avaient usurpé nos droits, soit exterminée jusqu'au dernier! C'est le vœu de tous les hommes libres; c'est le vœu du peuple tout entier.

Coupons l'arbre de la superstition et du fanatisme jusque dans ses racines; abattons ces vaines et grossières idoles que l'ambition et l'imposture avaient inventées pour enchaîner les hommes. Le genre humain attend de nous la vérité; il attend de nous sa rédemption. N'est-il pas honteux que les maisons de culte, que ces maisons dédiées au mensonge, à l'hypocrisie, ne soient pas encore dépouillées des ornements imposteurs qui les décorent? N'est-il pas temps que les vases, que les fétiches d'or ou d'argent exposés dans les temples à la vénération des sots, soient conduits à la Monnaie, et qu'à la place de ces vils métaux, la vérité triomphante éblouisse tous les yeux? Que les monuments élevés à la superstition par l'imbécile crédulité de nos pères, soient consacrés aujourd'hui aux dieux de l'homme libre; la raison, l'égalité, la justice, l'humanité, voilà les dieux; n'ayons donc plus d'autre culte que celui de la liberté, d'autre temple que celui de la raison, d'autre religion, enfin, que celle de la patrie.

Arrêtons, en conséquence :

Art. 1er.

« Tous les vases d'or ou d'argent, toutes les figures de ce métal, les pierres précieuses dont elles peuvent être enrichies, les galons d'or ou d'argent qui sont encore dans les maisons de culte, seront portés à la Monnaie, à Paris, pour être employés au service de la patrie et au soulagement de l'humanité souffrante.

Art. 2.

« Le poids ou la quantité de l'or ou de l'argenterie, ainsi que le nombre et le poids des pierres précieuses, envoyés à la Monnaie, seront constatés par des procès-verbaux en bonne forme.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 5e jour de la 1re décade du 3e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793); *Archives nationales*, carton C 283, dossier 798. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 630.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 798. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 629.